

Réutilisation des informations publiques : licence clic

Le Conseil Départemental de l'Eure vous autorise à réutiliser librement les informations contenues sur ce site (voir les [documents en ligne](#)), sous réserve de votre engagement à respecter le règlement de réutilisation des informations publiques adopté par l'assemblée départementale ([voir le règlement](#)).

Pour toute autre utilisation des informations publiques et des données mises en ligne, notamment à des fins commerciales ou à des fins de large diffusion, consultez le règlement précité et contactez le service des [Archives départementales de l'Eure](#).

Dernière mise à jour le

J'accepte les conditions de la licence

Je refuse

des élections par communes